



Rn PAT

Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux

Décembre 2018

Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT saison 2)

Le RnPAT, financé par le Réseau Rural Français, s'adresse aux acteurs de tous les territoires: ruraux de faible densité, ruraux sous influence urbaine et régions urbaines. Les relations entre villes et campagnes sont au coeur de son projet qui vise à favoriser la co-construction et la mise en oeuvre partagée de projets alimentaires territoriaux (PAT) dans lesquels les collectivités porteuses du projet de territoire sont fortement impliquées. Le RnPAT met en réseau début décembre 2018 plus de 80 acteurs des 4 mondes (monde de l'Etat et

des collectivités, monde économique, monde de la société civile et monde de la recherche) et des 6 champs des PAT: économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement.

La première saison du RnPAT (2015-2018) aura permis de bien installer le réseau et de produire deux outils méthodologiques fondamentaux : le digest «Co-construire votre Projet Alimentaire Territorial» et le «Guide de l'ingénierie financière du PAT.»

L'OBJECTIF GENERAL DU RNPAT SAISON 2 :

RnPAT saison 2 a pour objectif de généraliser la co-construction, la mise en oeuvre partagée et l'évaluation des projets alimentaires territoriaux et de leur dispositif en élargissant la mise en réseau des parties prenantes.

LES TROIS OBJECTIFS STRATEGIQUES :

- Consolider la co-construction à tous les niveaux et entre les niveaux.
- Rééquilibrer la dynamique PAT au profit des territoires ruraux.
- Contribuer à la cohérence des politiques :
 - en développant la coopération entre territoires ruraux et urbains,
 - en améliorant la complémentarité des actions publiques en faveur de l'alimentation et du développement rural aux différentes échelles géopolitiques.

ADHERER AU RNPAT

L'adhésion au Réseau RnPAT est réservée aux structures impliquées significativement, soit en tant que tête de réseau, soit en tant qu'acteur territorial, dans l'accompagnement, la co-construction et la mise en oeuvre partagée de projets alimentaires territoriaux. Pour faire partie du réseau RnPAT, chaque acteur devra :

- Signer la Charte du réseau,
- Etre inscrit dans l'annuaire des membres, annuaire disponible sur le site www.RnPAT.fr,
- Participer à la Conférence annuelle,
- Accepter d'être mobilisé pour les réunions du RnPAT (ateliers, séminaires, réunions d'instances,...),
- Alimenter la banque du RnPAT en remplissant la fiche territoire, la fiche membre et en les mettant à jour,
- Avoir reçu l'avis favorable du comité de pilotage.

C'est le comité de pilotage qui accorde le statut de membre du réseau sur proposition de l'équipe de coordination, après sollicitation par la structure candidate.

Terres en villes (chef de file) : Serge BONNEFOY, Chef de projet, serge.bonnefoy@terresenvilles.org.

Chambres d'agriculture de France-APCA (co pilote et co animatrice) : Louise MACE louise.mace@apca.chambagri.fr

Une deuxième saison structurée autour de cinq ambitions

1

SENSIBILISER TOUS LES ACTEURS AUX ENJEUX DE L'ALIMENTATION DURABLE ET DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX POUR ELARGIR LE CERCLE DES PARTIES PRENANTES ET CONSOLIDER LE RESEAU.

La sensibilisation à l'alimentation durable est l'une des étapes essentielles du déploiement et de l'appropriation des Projets Alimentaires Territoriaux par l'ensemble des parties prenantes d'un territoire.

Le RnPAT en a fait un enjeu fort de sa seconde programmation. L'ambition ? Identifier les différents publics à sensibiliser, étudier et comparer des plaidoyers, co-produire de nouveaux argumentaires. Pourquoi ? Pour élargir le spectre des acteurs des PAT et contribuer au débat public sur l'alimentation durable.

2

CAPITALISER ET CONTRIBUER A L'EVALUATION DU DISPOSITIF PAT.

Quatre ans après le lancement du dispositif PAT par la LAAF, ce sont plus d'une centaine de démarches qui ont été initiées sur le territoire national, une vingtaine de PAT qui ont été reconnus par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de nombreux projets en phase d'émergence.

Se pose désormais la question de l'évaluation de ces projets et du dispositif « PAT » en tant que tel. C'est pourquoi, le RnPAT a fait de l'observation, de la comparaison, de la capitalisation et de l'évaluation, quatre de ses grandes lignes directrices de la saison 2.

3

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS L'ELABORATION ET LA MISE EN OEUVRE DE LEURS PAT.

Avec l'avancement des différents PAT, les besoins en accompagnement changent : outils, formations, méthodes pour les porteurs de projets (élus comme techniciens) comme pour les animateurs de réseaux et les structures d'accompagnement. Dans cette seconde saison, le RnPAT a pour ambition de poursuivre l'accompagnement des acteurs dans l'élaboration des PAT. Recenser les outils existants, capitaliser les savoir-faire des membres, co-produire de nouveaux outils, développer des programmes de formation qui permettront à tous les acteurs de monter en compétences et d'être davantage armés pour déployer les projets. Le RnPAT mènera de plus une coopération expérimentale avec des réseaux régionaux de PAT (notamment 2 réseaux ruraux régionaux) pour accompagner au plus près les acteurs des PAT.

4

INNOVER DANS LES CHAMPS STRATEGIQUES DES PAT.

Par la mise en réseau d'acteurs aux profils variés et la création de synergie et d'émulation, les PAT, sont des espaces d'innovation autour de l'alimentation durable. Afin de contribuer à la créativité du dispositif PAT défini par la Loi de manière volontairement ouverte, le RnPAT saison 2 entend identifier, capitaliser et porter à connaissance les innovations et « pépites » observées dans les PAT.

A travers le « PAT'lab », le Réseau ambitionne de se projeter dans trois sujets identifiés comme majeurs dans les PAT de demain, en mobilisant la prospective : le modèle économique des PAT, la justice alimentaire et la planification alimentaire.

5

CONTRIBUER A LA COHERENCE DE LA POLITIQUE ALIMENTAIRE AUX DIFFERENTES ECHELLES ET ENTRE TERRITOIRES.

Développés à différentes échelles (département, métropole, agglomération, territoire de projet de type parc ou pays, intercommunalités, etc.), les PAT nécessitent une mise en cohérence des politiques publiques liées à la question alimentaire, entre les différents territoires et aux différentes échelles. La seconde programmation du RnPAT sera marquée par ces problématiques de la coopération entre les territoires et de l'articulation des échelles : comment favoriser la cohérence des politiques locales, régionales et nationales ? quelles complémentarités et quelles modalités de coopération entre territoires ? entre territoires ruraux, périurbains et urbains ? comment contribuer voire influencer la dimension européenne de la politique alimentaire ?